



la vie
LANDRÉENNE

02 Commémoration du 8 mai

10 Forum des associations

12 Ouverture du pôle santé

Juin 2021 • N°574

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Ce qui devrait être un événement populaire est encore cette année un rendez-vous en comité restreint. C'est avec regret que les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants n'ont pu être conviés. Egalement, les habitants n'ont pu être invités.

En présence, de M. le Représentant de l'association d'Anciens Combattants, des Portes Drapeaux, de M. le Conseiller Départemental, et d'Elus, il est procédé au fleurissement du Monument aux Morts pour la France, puis :

« La Guerre est gagnée ! Voici la victoire des Nations unies et c'est la victoire de la France. L'ennemi vient de capituler devant les armées alliées de l'Ouest et de l'Est ! (...) »

Ce sont les premiers mots de l'allocution du Général De Gaulle le 8 mai 1945, à 15h00, sur les ondes, au même moment que Winston CHURCHILL et Harry TRUMAN. Les cloches de toutes les églises françaises sonnent donc officiellement la fin de la guerre.

« Le général de Gaulle note aussi une situation particulière d'une population marquée par des sacrifices, des dons de soi, des douleurs vives, des disparitions mais aussi des compromissions, des collaborations, en somme, je cite : « une douleur sourde au fond de la conscience nationale ».

Durant 2075 jours, 22 pays belligérants se sont faits la guerre, entraînant la mort de 25 millions de militaires et 54 millions de civils.

Un bilan humain qui dépasse en horreur celui de la 1^{ère} guerre mondiale.

L'horreur, ce sont les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité : tels les mitraillages des routes de l'exode, les massacres de villages, l'occupation allemande, les tortures, les persécutions, les exécutions, les fusillés pour actes de Résistance, les déportations massives.

Mais c'était sans compter sur la révolte, la lutte contre l'humiliation, la fierté nationale des peuples, l'envie de vivre et de survivre.

Et de citer ces quelques vers du poème d'André BECHTEL :

*« Nous avions 18 ans, ou un peu plus,
Nous aimions la vie, le bruit, et même un peu plus,
Nous aimions notre maison, notre village, et même un peu plus, (...)
Nous aimions nos pères, nos mères et beaucoup plus,
Nous aimions les filles, leurs sourires et beaucoup plus,
Mais ils nous ont cassé nos rêves, nos espoirs et beaucoup plus, (...)
Ils étaient fous de gloire, de puissance, de rage, et plus,
Ils nous ont pris nos joies, nos espérances, et beaucoup plus, (...)*



Et pourtant il faut qu'on se souvienne d'eux beaucoup plus, Que leur sacrifice nous serve de leçon et de beaucoup plus, Que nos jeunes cultivent la mémoire de ces héros, et que nous tous, prions pour eux un peu plus,(...) »

En ce 76^{ème} anniversaire, nous nous devons de rendre hommage aux combattants et civils disparus.

De ce conflit, est né l'espoir d'un mode de coopération et de paix entre les peuples. C'est dans la reconstruction morale et physique que vont se concrétiser la construction des Nations Unies et de l'Europe, cette Europe qui nous garantit aujourd'hui d'une paix durable.

*Vive la République,
Vive la France. »*

Avec une synchronisation parfaite, à la suite des derniers mots, Maria fait retentir les cloches. La Commémoration prend fin après les minutes de silence devant le Monument aux Morts et le Carré Militaire.



URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES

DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Vincent Surelle – 59 Les Vanneaux Huppés

Construction abri de jardin

Olivier Deniaud – 7 rue de la Robardière

Rénovation garage et toiture

Bernard Descourvières – 4 La Gauterie

Remplacement portail

Yann Kerambrun – 37 rue du Paradis

Modification clôture et installation portail

Julien Pavageau – 4 Le Clos du Gotay

Construction d'une pergola

Jean-Pierre Ameline – 9 Le Houx

Modification clôture et création accès

Philippe Rateau – 4 B rue de Bellevue

Modification clôture et portillon

Rudy Berthelot – 22 La Sauvagère – *Surélévation*

Thierry Normand – 10 La Goulbaudière

Extension

Patrice Bouvier – Le Coteau

Construction carport

Christophe Mary – 107 La Blissière

Construction carport

David Mandin – 23 impasse des Lilas

Construction garage

Raphaël et Rémy Luneau – La Grange

Construction cabane

Teddy Lecoindre – 40 Les Vanneaux Huppés

Construction d'un carport

ANT Conseils – 25 La Gauterie

Installation de panneaux photovoltaïques

> DÉPÔT DE DEMANDES

DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Daniel Gratas – La Robine – *Construction maison*

Jordan Landais – 72 Les Geais des Chênes

Construction maison

Freddy Bonneau – La Burlasserie

Construction garage et carport

SAS Immobilière du Hautbois – ZA du Hautbois

Construction bureaux et atelier

Amélie Gizard – La Robine – *Construction maison*

Denis Jolan – La Gauterie – *Construction maison*

Flavien Corgnet – La Gauterie

Construction maison

Clémence Denis – 1 Beauchêne

Surélévation maison et réhabilitation toiture

Amélie Couillaud – Le Bas Planty

Réhabilitation d'un local agricole en habitation

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

NAISSANCES

James MARKOWICZ

né le 14 avril - 11 rue du Paradis

Jules DOUET

né le 21 avril - 21 Les Hirondelles



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

À 16 ANS POUR LA JOURNÉE

DEFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons) qui ont eu 16 ans en juin sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité et livret de famille) **avant le 30 juin**.

DÉRATISATION

Permanence mardi 8 juin,
de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.



NOUVEAU AU LANDREAU

Depuis le 19 mai,
un vendeur
de fruits et légumes
s'installe chaque
mercredi matin
à côté de l'église.



POUR LA VIE LANDRÉENNE JUILLET 2021

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES

AVANT le mardi 8 juin

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

Les personnes qui souhaitent
recevoir le bulletin municipal par mail
uniquement sont invitées à contacter la mairie
pour se faire connaître.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin.



SALLES DE VOTE

En raison du double scrutin visant à renouveler les conseillers départementaux et régionaux, **deux salles de vote seront mises en place pour ces élections :**

- La salle des Sociétés accueillera les bureaux de vote n°1
 - La salle de la Tricotaine accueillera les bureaux de vote n°2
- Afin de savoir dans quelle salle vous rendre, il vous suffit de vérifier votre carte électorale ; votre numéro de bureau de vote y est indiqué.**

Une fois dans la salle, deux espaces de vote seront à disposition des électeurs ; un pour élire les conseillers départementaux et un pour élire les conseillers régionaux.

CARTES D'ÉLECTEUR

Les personnes nouvellement inscrites (avant le 14 mai), les personnes ayant signalé leur déménagement au sein de la commune ainsi que les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} tour, recevront leur carte électorale directement dans leur boîte à lettres avant le dimanche 20 juin.

PRÉSENTATION D'UN TITRE D'IDENTITÉ

Selon l'article R60 du Code Electoral modifié par décret n°2014-352 du 19 mars 2014 – art.1, tout électeur doit présenter un titre d'identité (pièce d'identité, permis de conduire, passeport....) au moment du vote.

Les électeurs et électrices non munis d'un titre d'identité ne seront donc pas admis à prendre part au scrutin.

PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

La procuration peut concerner soit le 1^{er} tour, soit le 2^e tour, soit les 2 tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

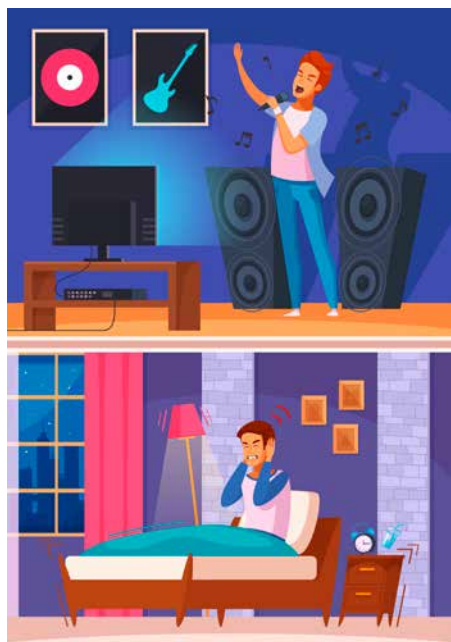
Cette démarche peut se faire au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

Pour faciliter encore plus le vote par procuration, le Ministère de l'intérieur a mis en place un nouveau service numérique via le site www.maprocuration.gouv.fr. Ce service est complémentaire de la procédure papier. Elle permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur www.maprocuration.gouv.fr sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présenter pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote.

Il est vivement conseillé d'effectuer cette démarche le plus rapidement possible afin que la mairie reçoive la procuration dans les temps.

Renseignements en mairie ou sur www.maprocuration.gouv.fr

QUELQUES RÈGLES DE BIEN VIVRE ENSEMBLE



> NUISANCES SONORES

Pour que tout le monde cohabite en paix et avec respect, **être un bon voisin c'est réaliser ses activités bruyantes sur une durée limitée et dans le respect des autres.** En effet, aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, un scooter qui pétarade... sont autant de nuisances sonores à proscrire au maximum. Ce qui est bruyant pour l'un ne l'est pas nécessairement pour l'autre. Ainsi, les bruits de la vie quotidienne dérangent rarement ceux qui en sont responsables... Réduire les décibels, accepter les remarques, modifier son comportement en cas de problème peuvent réellement permettre de mieux vivre ensemble.

Définition d'un bruit :

- Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :
- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
 - ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
 - ou par un animal (exemple : aboiements).

La nuit :

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il

dure dans les temps. Il y a tapage nocturne lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans les temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...).

PRINCIPAUX POINTS ABORDES

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2021

**PRÉSENTS :**

Richard ANTIER - Aurélia BLAIS - Sabrina BONNEAU - Philippe BUREAU - Céline CORBET - Gildas COUE - Saïd EL MAMOUNI - Damien FLEURANCE - Mickaël GIBOUIN - Nathalie GOHAUD - Yolande GUERIN - Stéphane MABIT - Jacques MONCORGER - Sylvie RATEAU - Christophe RICHARD - Jacques ROUZINEAU - Stéphanie SAUVETRE - Myriam TEIGNE - Patricia TERRIEN

EXCUSÉS :

- Rodolphe GRASSET a donné pouvoir à Damien FLEURANCE
- Nathalie LE GALL a donné pouvoir à Christophe RICHARD
- Vincent VIAUD a donné pouvoir à Yolande GUERIN
- Christophe ROBINEAU a donné pouvoir à Yolande GUERIN

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité et 5 abstentions.

DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

M. le Maire présente le pacte de gouvernance validé par délibération du conseil communautaire le 17 mars 2021 et soumis à l'approbation du conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le pacte de gouvernance proposé par le Conseil communautaire de la CCSL.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE - MODIFICATION DES STATUTS -**PRISE DE COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ »**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce en faveur de la procédure de transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au bénéfice de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à l'échelle de son territoire (à compter du 1^{er} juillet 2021) ; laisse la Région Pays de la Loire exercer la compétence Mobilité à l'échelle de son territoire ; approuve les statuts modifiés de la CCSL ; charge M. le Maire de l'exécution de cette délibération.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le dispositif « argent de poche » permettant aux jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer de petites missions contre une indemnité ; fixe le montant de l'indemnité à 15 € par demi-journée de 3 heures ; autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager les démarches relatives à cette affaire ; précise que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

CONVENTIONS 2021 - « ARTS VIVANTS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de ces deux conventions, relatives au stage et aux ateliers « Arts Vivants » pour l'année 2021 ; autorise Monsieur le Maire à les signer.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne les membres de la commission voirie-bâtiments :
- Jacques MONCORGER - Philippe BUREAU - Richard ANTIER - Sabrina BONNEAU - Mickaël GIBOUIN - Christophe ROBINEAU - Vincent VIAUD - Rodolphe GRASSET - Saïd EL MAMOUNI

Désigne les membres de la commission espaces verts-environnement :

- Jacques MONCORGER - Philippe BUREAU - Sylvie RATEAU - Sabrina BONNEAU - Mickaël GIBOUIN - Vincent VIAUD - Rodolphe GRASSET - Aurélia BLAIS - Jacques ROUZINEAU

DÉNOMINATION DU PÔLE MÉDICAL ET DU PÔLE SANTÉ

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, reporte à une séance ultérieure la dénomination du Pôle Médical sis rue du Caducée et du Pôle Santé sis rue de la Loire.

SUBVENTIONS 2021 - ASSOCIATIONS DE LOISIRS - ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue une subvention de 300 € au titre de l'année 2021 à l'association « L'excuse du vendredi landrénne ».

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Décision n°DC.2021-3 : travaux de peinture suite sinistre salle des Nouëlles.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**Commission Communication :**

Mme M. TEIGNE informe de la prochaine commission le 12 mai prochain et indique que le nouveau site internet de la commune sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal

Commission Espaces Verts – Environnement

M. J. MONCORGER annonce que la commission se réunira le 19 mai prochain.

Commission Voirie-Patrimoine

M. J. MONCORGER expose qu'après réception du diagnostic structure, l'étude des travaux de rénovation du Bar-Foot sont en cours de finalisation, ainsi, la consultation des entreprises sera prochainement lancée.

Commission enfance-jeunesse – affaires scolaires :

Mme N. GOHAUD informe que la commission se réunira le 3 mai prochain.

Commission - vie associative – sports :

M. D. FLEURANCE informe de l'organisation d'un forum des associations le 5 juin prochain sous-réserve des restrictions sanitaires, sachant que 10 associations seraient présentes à ce jour. Il rajoute que le logo du RCLL sera prochainement installé à La Gauterie et que le modulaire est arrivé. Il pourra être très prochainement utilisé, soit après le raccordement des énergies.



BUDGETS PRIMITIFS

| ANNEE 2021 - BUDGET PRIMITIF DE L'ALIMENTATION GENERALE | | |
|---|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT (vote au chapitre) | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 1 200,00 | |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 5,00 | |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 1 583,03 | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 16 662,20 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss. Travaux) | 20 394,66 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss. Subventions) | | 15 830,32 |
| 002 - Excédent fonctionnement reporté n-1 | | 12 024,57 |
| Chapitre 75 - Autres produits d'activités (loyers) | | 11 990,00 |
| Total du Fonctionnement | 39 844,89 | 39 844,89 |
| INVESTISSEMENTS (vote au chapitre) | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours (provision pour travaux) | 26 601,71 | |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss subventions) | 15 830,32 | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | 16 662,20 |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss travaux) | | 20 394,66 |
| 001 - Excédent investissement reporté n-1 | | 5 375,17 |
| Total de l'investissement | 42 432,03 | 42 432,03 |

| ANNEE 2021 - BUDGET PRIMITIF DU POLE MEDICAL « RUE DU CADUCEE » | | |
|--|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT (vote au chapitre) | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 14 930,00 | |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 10,00 | |
| Chapitre 66 - Charges financières | 5 220,00 | |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 2 260,00 | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 35 403,41 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss des travaux) | 41 645,94 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss des subventions) | | 22 600,00 |
| 002 - Excédent fonctionnement reporté n-1 | | 50 769,34 |
| Chapitre 75 - Autres produits d'activités (loyers) | | 26 100,00 |
| Total du Fonctionnement | 99 469,35 | 99 469,35 |
| INVESTISSEMENTS (vote au chapitre) | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 16 - Emprunts | 21 500,00 | |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours (provision pour travaux) | 35 585,99 | |
| 001 - Déficit d'investissement reporté n-1 | 4 806,92 | |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss des subventions) | 22 600,01 | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | 35 403,41 |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss travaux) | | 41 645,94 |
| Chapitre 10 - Dotation, fonds divers et réserves | | 7 443,57 |
| Total de l'investissement | 84 492,92 | 84 492,92 |

| ANNEE 2021 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE | | |
|--|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT (vote au chapitre) | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 628 221,00 | |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 1 074 200,00 | |
| Chapitre 014 - Atténuation de charges | 55 549,00 | |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 262 070,76 | |
| Chapitre 66 - Charges financières | 77 200,00 | |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 3 150,00 | |
| Chapitre 68 - Dotations aux provisions | 1 530,00 | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 867 382,18 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 92 090,52 | |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en Régie) | | 46 946,30 |
| 002 - Excédent fonctionnement reporté n-1 | | 312 916,58 |
| Chapitre 013 - Atténuation de charges | | 30 300,00 |
| Chapitre 70 - Produits des services | | 275 576,00 |
| Chapitre 73 - Impôts et Taxes | | 1 263 950,00 |
| Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations | | 999 894,58 |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | | 100 700,00 |
| Chapitre 76 - Produits financiers | | 10,00 |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | | 31 100,00 |
| Total du Fonctionnement | 3 061 393,46 | 3 061 393,46 |

| ANNEE 2021 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE | | |
|--|------------------------|------------------------|
| INVESTISSEMENTS 2021 (vote au chapitre) | Dépenses avec RAR 2020 | Recettes avec RAR 2020 |
| Chapitre 10 - Dotations | 16 972,00 | |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | 271 720,00 | |
| Chapitre 20 - Frais d'études et licences | 6 960,00 | |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement | 42 904,50 | |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers) | 385 254,59 | |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours (travaux) | 1 410 794,21 | |
| 001 - Déficit d'investissement reporté n-1 | 1 221 817,78 | |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en Régie) | 46 946,30 | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | 867 382,18 |
| Chapitre 024 - Produits des cessions | | 1 020,00 |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | | 92 090,52 |
| Chapitre 10 - Dotations, Fonds divers | | 108 877,63 |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé n-1 | | 1 014 293,29 |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement | | 269 230,00 |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | | 851 879,48 |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours (rembours TVA) | | 198 596,28 |
| Total de l'investissement | 3 403 369,38 | 3 403 369,38 |

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LES BÂTIMENTS AVEC LES TRAVAUX EN RÉGIE

| | Travaux en régie | chapitre 23 travaux | Total des travaux |
|--|------------------|---------------------|-------------------|
| Maison des Sports et des Loisirs et vestiaires | 7 100,00 € | 135 576,00 € | 142 676,00 € |
| Ecole | 4 050,00 € | 32 341,80 € | 36 391,80 € |
| Pôle Enfance | | 11 100,00 € | 11 100,00 € |
| Bibliothèque | | 68 869,72 € | 68 869,72 € |
| Salle polyvalente des Nouëlles et complexe sportif | 3 200,00 € | 33 205,74 € | 36 405,74 € |
| Pôle Santé | 400,00 € | 578 983,41 € | 579 383,41 € |
| Divers bâtiments | 3 082,96 € | 130 737,14 € | 133 820,01 € |

SUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS AVEC LES TRAVAUX EN RÉGIE

| | Travaux en régie | chapitre 23 travaux | Total des travaux |
|---|------------------|---------------------|-------------------|
| Entretien voirie (PAT) | | 17 000,00 € | 17 000,00 € |
| Aménag touristiques et espaces verts, City Park | 9 853,02 € | 63 380,00 € | 73 233,02 € |
| Cimetière et Terrain foot | 3 600,00 € | 27 000,00 € | 30 600,00 € |
| Travaux hydrauliques | 7 660,32 € | 75 000,00 € | 82 660,32 € |
| Divers travaux de voirie | 8 000,00 € | 29 700,00 € | 37 700,00 € |
| Aménag du parking Pôle Santé | | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Aménag Cœur de Bourg | | 54 000,00 € | 54 000,00 € |
| Aménagement Rue de la Loire | | 44 615,74 € | 44 615,74 € |
| Réfection de la voirie « Bas-Planty » | | 28 000,00 € | 28 000,00 € |
| Réfection de la voirie et accotement « la Petite Giraudière » | | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| Réfection de la voirie « la Bodinière » | | 32 984,66 € | 32 984,66 € |
| Extension des réseaux | | 28 704,50 € | 28 704,50 € |



ON EN PARLE

> EXPOSITION LES BARONNEURS.

En attendant l'ouverture de la résidence des Baronneurs sur le site actuel de la pharmacie le 24 juillet, la bibliothèque accueillera à partir du 2 juin quelques œuvres des artistes pour vous mettre l'eau à la bouche. Ce sera aussi l'occasion pour les scolaires de venir faire une visite guidée.

L'exposition sera visible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Du 2 juin au 10 juillet.



> SIESTE MUSICALE PAR LE DUO EKKO.

Les siestes musicales d'Ekko sont un moment partagé, doux et intimiste. Un instant de détente où chacun peut se laisser aller à une expérience musicale sensible et inédite.

Venez profiter d'un temps d'exception où David Morand à la trompette et Jérémie Ramsak à la contrebasse mêleront musique et environnement pour plonger l'auditeur dans un état de rêverie jubilatoire.

Vendredi 4 juin à 18h30 sur le site du Clos des Barres. Pour ceux qui le souhaitent, un départ en pédibus est organisé depuis la bibliothèque à 18h15.

Durée : 1 heure / Tout-public / Gratuit / Inscription à la bibliothèque. Prévoir une couverture ou une assise.

La Cafèt'éphémère (auto-financement des jeunes de L'Antre Potes pour les séjours d'été) vous proposera sur place du grignotage pour encore plus de plaisir.



> LALABULLE, UN SPECTACLE POUR LES TOUT-PETITS

L'une tapote au rythme de ses bottes...l'autre papote plein de notes...L'une joue les sauterelles quand l'autre s'envole sans ailes...pas à pas elles percutent, mot à mot elles parachutent plein de sons qui nous envoûtent...

"Lalabulle ou les petits bains sonores" est une création musicale jeune public pour un duo mêlant voix et instruments. Hélène et Tiphaine nous entraînent dans une histoire sans paroles, où la rencontre se tisse par le lien musical. Un monde d'expérimentation autour du rythme et de la résonance s'anime dans la découverte, l'humour et la poésie de deux personnages hauts en couleur. Se jouant des inspirations classiques, traditionnelles ou improvisées, les "chercheuses" de sons et mélodies, illustrent et révèlent les premières émotions musicales des petits et des tout-petits.

Vendredi 25 juin à 10h00. Rendez-vous sur le site du Clos des Barres.

Durée : 30 minutes / 0-3 ans accompagnés / Gratuit / Inscription à la bibliothèque. Prévoir une couverture ou une assise.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h30

14h00-18h30

Vendredi : 15h30-18h30

Samedi : 10h30-12h30

L'ANTRE POTES



Antonin, Ayad, Evy, Ewen, Jules, Léana, Lucas, Opale vous informent

» Bonjour,
On est un groupe de jeunes du Landreau et on voudrait partir en camp cet été avec l'Antre Potes. Nous faisons appel à vous pour nous aider à financer notre voyage !
Nous vous proposons une journée lavage de voiture le samedi 12 juin de 10h à 12h et de 14h à 17h, sur le parking de l'Antre Potes, près du city-stade. **Le lavage est à 5€.**

Vous pouvez réserver votre créneau horaire auprès de l'Antre Potes au 02 40 06 46 12, comptez environ une demi-heure pour le lavage.

A bientôt ! »



Stage et ateliers Arts Vivants du 7 au 13 juillet : il reste des places !

Inscription possible jusqu'au 11 juin. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les tarifs, horaires, et plus d'informations, au 02 40 06 46 12

ÉLECTIONS DU C.M.E / JEUDI 24 JUIN

Le C.M.E va enfin pouvoir revenir au plus près des enfants, dans les écoles, car cette année vont enfin pouvoir se (re)tenir les élections du prochain conseil pour l'année scolaire 2021/2022 !

C'est vrai un temps fort citoyen pour les enfants de 7 à 10 ans de la commune scolarisés en élémentaire, car ils vont pouvoir choisir leurs représentants ; ce qui n'a plus été possible depuis mars 2020 du fait des nombreuses restrictions sanitaires.

À quoi sert le C.M.E ?
Il permet aux enfants élus de réfléchir ensemble à l'élaboration de projets.
Ces dernières années le C.M.E vous a proposé :
- L'implantation d'une structure de jeu face à la boulangerie (1/2019)
- Une initiation au volley-ball avec les pros de Nantes-Rezé (2016)
- La Journée Landréenne Des Sports en Fête (2019)
- Un grand ramassage des déchets (2021)

Les élections du C.M.E 20/21
Il faut renouveler le C.M.E pour la prochaine année scolaire ! Lors des prochaines élections, tu devras donc élire 9 nouveaux élus sur les 12 qui composeront le C.M.E :
- 5 CM1 (élus pour 2 ans) : 3 à la Sarmentille, 2 à Sainte Marie.
- 4 CE2 (élus pour 1 an) : 3 à la Sarmentille, 1 à Sainte Marie.
Les élections se dérouleront le jeudi 24 juin dans ton école ! Cela se passe comme chez les adultes avec une carte d'électeur, des isolects, des assesseurs, une urne...

Le déroulement des élections
Plusieurs étapes avant le vote du 24 juin 2021 :
- Si tu veux être candidat, tu as jusqu'au 28 mai pour retourner ton inscription à ton enseignante.
- Les 31 mai et 1er juin à la Sarmentille et les 7 et 8 juin à Sainte Marie, les candidats pourront écrire leur profession de foi (idées, programme, pour se faire élire) avec les animateurs du C.M.E.
- Le 15 mai, les candidats présenteront leurs idées aux électeurs dans une vidéo qui sera projetée dans toutes les classes du CE1 au CM2.
Le 24 juin, jour des élections :
Muni de ta carte d'électeur, de ton bulletin de vote et de ton enveloppe, tu devras voter pour les 9 candidats de ton choix (5 CM1 et 4 CE2).
Le 25 juin, proclamation des résultats :
Les candidats élus seront révélés lors d'une visio-conférence dans toutes les classes !

Nous profitons de cette tribune pour féliciter le conseil actuel, constitué uniquement de volontaires qui ont majoritairement choisi de continuer un an de plus pour pouvoir mener à bien leur projet de journée éco citoyenne (atelier de cuisine et ramassage des déchets).

Bravo à Lucas, Kyliam, Clémence, Chloé, Nolan, Maxence, Hugo et Capucine !!!

Les élections sont un grand dispositif qui débute habituellement au mois d'avril dans les deux écoles, pour aboutir à la mi-juin par le vote et la nomination des nouveaux élus lors d'un grand rassemblement citoyen et convivial aux Nouelles. Cette année, nous ne pourrons faire se mélanger les groupes d'enfants, mais nous en profitons pour inaugurer des élections 3.0 très connectées !

Le déroulé des élections : Les électeurs pourront visionner à la mi-juin, dans leurs classes respectives, une vidéo avec tous les candidats présentant leurs idées... Cette vidéo ayant été réalisée lors d'un temps d'écriture avec les animateurs de l'Antre Potes, Pierre, Bérengère et Inès. Les élections se dérouleront dans chaque école le jeudi 24 juin, le matin à la Sarmentille, l'après-midi à Sainte Marie. Les enfants voteront, puis les bulletins seront dépouillés dans la foulée par les scrutateurs de chaque école. Les résultats seront annoncés par Pierre et un élu adulte via une visio-conférence dans toutes les classes le vendredi 25 juin, une première dans l'histoire du C.M.E du Landreau !

Les élus commenceront leur mission à la rentrée, en septembre 2021.

C.M.E DU LANDREAU 2021/2022

100^{ÈME} JOUR

En CP-CE2, nous comptons chaque jour d'école depuis la rentrée de septembre. Au retour des vacances de Pâques, nous avons fêté notre 100^{ème} jour d'école.

Chaque enfant a réalisé une collection de 100 (perles, coquillages, boutons, cartes, écrous, empreintes, billes...) à la maison qu'il a pu présenter à la classe. Lors d'ateliers, nous avons créé des collections de 100 : les monstres aux 100 yeux, nos 100 mots préférés... Puis, nous avons réalisé des constructions avec 100 gobelets, crayons de couleur ou bouchons en liège en réalisant des tours de plus en plus hautes. Nous avons passé une excellente journée !

ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES MS/GS

Jeudi 6 mai, nous sommes allés à la bibliothèque.

Mélanie nous a raconté 2 histoires à l'aide d'un « patati » : C'est une sorte de chevalet sur lequel Mélanie fait progresser l'histoire en y ajoutant ou en enlevant des éléments. Nous avons écouté l'histoire « des orteils qui n'ont pas de nom » et celle de « Jojo la mèche »

C'était très captivant ! Merci à Mélanie !

**INSCRIPTIONS**

Vous pouvez inscrire votre ou vos enfants pour la rentrée 2021. Si votre enfant est né en 2019, il rentrera en Pré Petite Section (PPS), s'il est né en 2018, il fera sa rentrée en Petite Section (PS).

Pour les élèves de PPS, nous proposons une rentrée dès septembre ou en cours d'année :

en janvier (mais seulement les matinées.)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école en téléphonant au 02 40 06 43 23 le lundi toute la journée ou le soir après 16h30 ou par mail :

ec.landreau.ste-marie@ec44.fr

**> A VOS AGENDAS !**

Les vacances d'été arrivent, retrouvez le programme de l'accueil de loisirs municipal sur le site de la commune : www.le-landreau.fr (onglet Activités Enfance Jeunesse). Nous serons ouverts du mercredi 7 au vendredi 30 juillet et du lundi 23 au vendredi 27 août. Les journées de pré-rentrée restent à confirmer. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors de notre prochain communiqué dans la Vie Landréenne. Des permanences seront organisées les mercredis 2 et 9 juin de 11h00 à 19h00 au Pôle Enfance.

(Ré) inscription pour l'année 2021/2022

- pour la restauration scolaire et le périscolaire des élèves de l'école la Sarmentille,
- pour les mercredis pour les enfants de Ste Marie et de l'école la Sarmentille,
- pour les vacances scolaires pour les enfants du Landreau mais aussi les enfants hors-commune.

Vous pouvez profiter de l'ensemble de ces services à partir d'une inscription unique. Pensez à venir remplir votre inscription et nous rencontrer les vendredis 4 et 11 juin de 16h30 à 19h00 au Pôle Enfance. Nous pouvons vous accueillir sur rendez-vous si les dates ne vous convenaient pas dans votre organisation personnelle.

Si vous avez des questions vous pouvez nous joindre au 02 40 69 48 36 et au mail :

aps.landreau@orange.fr, adresse du pôle Enfance : 2 rue la Brilletière sur la commune du Landreau

La directrice Stéphanie Cassin et l'équipe.

PÔLE ENFANCE**ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE - INSCRIPTIONS**

Les enfants nés en 2018 doivent être inscrits dès à présent à l'école pour la rentrée en petite section de maternelle de septembre 2021.

Il en est de même pour les nouveaux arrivants sur Le Landreau désirant faire leur rentrée à l'école La Sarmentille en septembre prochain. Si vous êtes concernés, merci de contacter l'école par téléphone au **02 40 06 44 00** (les lundis, mercredis ou le soir après 16h30) ou par mail à l'adresse suivante : ce.0440579r@ac-nantes.fr. Les visites de l'école et les inscriptions se feront sur rendez-vous.

La directrice, M^{me} Fontaine, est disponible pour tout renseignement.



Nous voici en train de reprendre nos anciennes habitudes avec ce levé de confinement progressif. Mais continuons avec celles que nous n'avons jamais arrêtées ! L'école mais aussi la PLANETE comptent sur vous ! Ensuite... pause estivale, nous vous donnons rendez-vous les 10 et 11 septembre. Bel été à vous et bonnes vacances !!

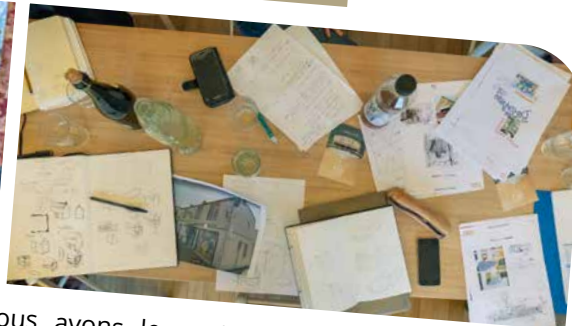
FORUM DES ASSOCIATIONS

Après une saison compliquée, les associations landréennes restent mobilisées et vous invitent à leur **Forum le samedi 5 juin** : une opportunité pour **découvrir** ou redécouvrir leur activité, une belle occasion afin d'**échanger** et **partager** avec chacun. C'est aussi la possibilité qui s'offre à vous de **vous inscrire**, et pourquoi pas **vous impliquer** à leur côté. C'est enfin et surtout l'assurance de **passer un bon moment dans la bonne humeur**.

Alors rendez-vous ce samedi 5 juin sur les terrains de la Gauterie !



LA FEUILLE, NOUVEAU LIEU CULTUREL



C'est de la rencontre entre 3 univers artistiques qu'est née "Les Baronneurs". Notre association intervient habituellement en créant des décors pour les festivals ou les collectivités. Suite à la fermeture des événements dans lesquels nous intervenons d'ordinaire, il a fallu nous réinventer afin de pouvoir continuer notre travail artistique. Rassemblés par le désir de créer un lieu de partage autour de l'Art et au cœur du Landreau, nous avons imaginé cet espace où il serait possible à la fois d'observer, d'échanger et de collaborer. Que vous soyez vous-même artiste, amateur d'art ou simplement animé par une pointe de curiosité, vous serez emballés par l'espace LA FEUILLE.

Ce projet verra le jour à l'été 2021 et proposera de découvrir alors :

- une fresque extérieure, fruit de la collaboration des 6 premiers artistes à son initiative ;
- une exposition immersive où il sera donné à tous de s'immiscer dans l'univers des artistes présents ;
- une galerie-boutique où l'Art se présentera sous forme de souvenirs et dont les bénéfices encourageront le travail de chacun ;
- une visite virtuelle destinée à l'accès PMR et dans l'optique d'ouvrir nos portes à tous.

Nous avons le souhait de collaborer avec les acteurs culturels locaux et un partenariat se met en place avec la bibliothèque municipale. Nous investirons les lieux afin de proposer une médiation artistique à destination des enfants et des habitués. En plus des 6 artistes qui investissent l'ancienne pharmacie, 2 autres se succéderont à la bibliothèque et 4 autres artistes seront exposés chez vos commerçants landréens. Nous avons le plaisir d'aider l'Art à se développer dans votre commune, avec ce lieu que la municipalité nous met à disposition. L'espace « LA FEUILLE » ouvrira du 24 juillet au 17 octobre 2021, les mercredis, samedis et dimanches. Un vernissage festif est prévu à l'ouverture du lieu le 24 juillet (dans le cadre des possibilités liées aux mesures sanitaires) L'association Cara bella se positionne pour nous aider à organiser ce week-end.

Pour soutenir le projet et le mener à bout nous avons besoin de vous, une cagnotte participative est en place ; n'hésitez pas à visiter notre facebook : <https://www.facebook.com/LesBaronneurs>.

Pour nous contacter Nicolas 06 08 50 27 72 ou baronneurs@gmail.com

La Plume du Chat pour Les Baronneurs

UNION DES AINES

Notre section " MARCHÉ " a de nouveau repris depuis mi-mars. Nos randonnées nous ont menés sur les sentiers de La Remaudière, Le Landreau et Le Pallet. Très belles communes à découvrir (vue superbe - petit village, etc.) Deux groupes ont été formés : 4/6 kms et 10 kms environ. Vous aimez marcher ? Venez nous rejoindre tous les mardis. Départ à 14h15 salle des Nouelles.
Contact : Bergot Jacqueline 06 76 94 15 35



LA FÊTE DE L'ÉTÉ

Comme promis nous revoilà pour évoquer la fête de l'été !

Le 18 juin, le Landreau se transforme en scène géante pour des spectacles vivants.

Nous espérons que vous serez très très nombreux pour exprimer vos talents et plus encore à venir les écouter et les voir !

Cette belle journée débutera avec des histoires racontées pour les petits et les plus grands. Au Pré de la cure, assis sur l'herbe, la conteuse ou le conteur que vous serez partagera ses contes et légendes avec petits et grands. A la fin de chaque histoire vous pourrez aller vous rasseoir plus loin pour découvrir de nouveaux récits. Cette animation débutera vers 17h30 pour se poursuivre durant 1 heure environ.



La soirée continuera en déambulant au cœur du bourg à la rencontre des différentes scènes (musiques, théâtre ...) qui nous feront danser, chanter, sourire et retrouver toutes ces émotions qui ont été suspendues durant de nombreux mois. Pour participer à cet évènement, rien de plus simple !

Télécharger le bulletin d'inscription sur www.le-landreau.fr ou le retirer à la bibliothèque. Ces inscriptions vont nous permettre de connaître la durée de vos interventions et d'organiser les emplacements dédiés.

Bien évidemment, cette journée se fera sous réserve des dernières mesures gouvernementales en vigueur à cette date. **En attendant le 18 juin, tous à vos répétitions.**

EXPO PHOTO NATURE
 Le 5 et 6 JUN 2021
FAUNE & FLORE du LANDREAU

Rencontre avec **XAVIER HUET**
 Salle des Sociétés - Rue Fanny Pécot
 44 430 LE LANDREAU
 09630-12630 et 13630-17645

SAINT JULIEN
 revivre la Loire

CAP' LOCATION

**TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES APRÈS-MIDI
 AUTRES JOURS SUR RÉSERVATION**
 kayak, paddle, pédalo, catamaran, optimist, planche à voile

OUVERTURE DU NOUVEAU PÔLE SANTÉ

Projet initié en septembre 2019, après de nombreux échanges entre les praticiens, la Municipalité et l'Agence Grégoire Architecte, les travaux du pôle santé sont à leur terme.

Juin 2021, c'est l'installation de la pharmacie, médecins, dentistes, ostéopathe, orthophonistes, infirmières, nutritionniste. Tous ces professionnels sont réunis pour satisfaire les besoins de santé des landréens : une vraie offre de service dans un seul espace.

La pharmacie s'installe au rez-de-chaussée avec un accès direct sur la rue de la Loire. Elle vous accueillera sur une surface de vente de 130 m² pour une surface totale de 273 m². Des bureaux, lieux de confidentialité, permettent d'accueillir les patients.

Au rez-de-jardin, avec vue et accès direct sur les espaces verts, vont prendre place les orthophonistes et ostéopathes. Une salle d'attente, quatre cabinets et une salle de repos occupent une surface globale de 155 m². Enfin, à l'étage, un espace de 390 m², partagé en deux sections : dentistes d'une part, infirmières et médecins d'autre part. Accueils, salles d'attente sont bien sûr présents.

Box, lieux de stockage et locaux libres pourront accueillir d'autres praticiens.

Les aménagements extérieurs, espaces verts et plantations, ont été réalisés par les agents municipaux



sur une étendue de 800 m² de pelouse et 100 m² de massifs végétalisés. Ils mettent en lumière cet édifice parés d'écaillés d'un gris clair, symbolique d'une étrave d'un navire, qui s'insère parfaitement dans son environnement. A cette occasion, afin d'identifier aisément ce pôle, la Municipalité propose aux landréens de le baptiser. L'objectif est la lisibilité en terme de communication, la pérennité, en évitant au possible les noms déjà usités sur notre Commune. Vous êtes donc invités à faire part de vos suggestions : communication@le-landreau.fr ou courrier à déposer à l'Hôtel de ville ou dans la boîte aux lettres.

A votre réflexion...

ZOOM

PAIN VIRGULE

Bien cachée parmi les entreprises landréennes, la Scop Pain Virgule n'attend pourtant que vous pour vous faire découvrir toute sa gamme de pains ! Invitation au cœur du fournil...

Il y a d'abord la meunerie (ou minoterie), où la meule de pierre écrase les céréales pour les transformer en farines. Ces farines serviront à fabriquer les nombreux types de pains de la boulangerie Pain Virgule, ou seront destinées à la vente. Une fois pétries et façonnées, les pâtes lèvent tranquillement avant d'être cuites dans un des fours à bois. Sans levure et sans additif, les pains sont 100% levain naturel et certifiés bio par Ecocert.

Les pains et pâtisseries (sablés, rochers, cookies, moelleux sarrasin, tartelettes citron, ...) sont ensuite vendus directement aux particuliers au point de vente ouvert à tous au Landreau ou dans de nombreux magasins bio de la région, sur les marchés (Nantes et Clisson) et dans des AMAP locales. Créée en 1992 à La Gauterie, Pain Virgule s'est installée dans la zone artisanale de la Bossardière il y a environ 15 ans. La Scop, Société Coopérative et Participative, compte à ce jour 14 salariés, associés majoritaires, qui prennent collectivement les décisions relatives à la vie de l'entreprise.

Son souhait aujourd'hui est de maintenir le cap pour proposer des produits de qualité et de faire profiter au plus grand nombre de son savoir-faire par le biais de la vente aux particuliers directement au fournil.

Alors, n'hésitez plus et aller pousser la porte de Pain Virgule.



Contact :
02 40 06 46 80
www.painvirgule.fr



COMPTE AMELI

> DÉCLAREZ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE !

Avec votre compte ameli, plus de formulaire à compléter et à envoyer !

5 jours après la déclaration de naissance de votre enfant à l'état civil, connectez-vous à votre compte ameli, dans la rubrique : **Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Déclaration du nouveau-né.**

La déclaration peut être effectuée par l'un des deux parents rattaché à l'Assurance Maladie. L'usage du compte sur le site ameli.fr est à privilégier pour cette démarche.



Bon à savoir

Le compte ameli vous permet aussi de demander, en ligne, l'inscription de votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent dans la rubrique : **Mes démarches > Effectuer une démarche > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.**

Vous n'avez pas ouvert de compte ameli ?

Créez-le en quelques clics avec votre RIB et votre carte Vitale ou en utilisant FranceConnect.

Rendez-vous sur **ameli.fr > Compte ameli** et cliquez sur « **Je crée mon compte** ». Laissez-vous guider !

Plus d'infos sur ameli.fr

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption>

CENTRE SOCIO CULTUREL LOIRE DIVATTE

ATELIERS GRATUITS DESTINES AUX 15/25 ANS ORGANISES PAR LE CSC LOIRE-DIVATTE

L'animateur Jeunesse du CSC Loire-Divatte propose des ateliers pour les jeunes du territoire Loire-Divatte, quelle que soit leur commune de résidence.

> **Deux ateliers thématiques entièrement GRATUITS qui porteront sur :**

Le coaching pour apprendre à gérer son stress : savoir identifier son état émotionnel, apprendre à se relaxer.

- Samedi 26 juin - de 10h à 12h - au local jeunes du Chapitre, à Divatte-sur-Loire.

Organisé par le CSC Loire-Divatte en partenariat avec le service jeunesse de Divatte-sur-Loire et l'association Pluri'L. L'éducation aux médias : journalisme, décryptage d'infos et édition d'un fanzine.

Les 6, 7, 8 et 9 juillet - de 15h à 17h - au local jeunes L'Antre Potes du Landreau. Organisé par le CSC Loire-Divatte en partenariat avec le service jeunesse du Landreau et l'association Les Autres Possibles

> **Deux ateliers philo GRATUITS**

- Le vendredi, à partir de 19h30, à l'Espace de la Gare (rue d'Anjou - Le Loroux-Bottereau)

- Vendredi 2 juillet : "Amitié et solidarité ; La solidarité est-elle un devoir ?"

- Vendredi 9 juillet : " La Liberté ; Ma liberté a-t-elle des conditions ?"

Organisés par le CSC Loire-Divatte en partenariat avec l'espace jeunes du Loroux-Bottereau

Inscriptions et renseignements :

jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr

CRÉATION D'UN GROUPE PARENTALITÉ ADOS

Le centre socioculturel Loire-Divatte, la commune de Divatte-sur-Loire et l'association Pluri'L souhaitent créer un groupe de parents d'ados pour partager, échanger et mettre en place des actions sur notre territoire.

Ce groupe sera une force de proposition soutenu par des professionnels de la jeunesse. Chacun pourra s'y investir selon ses propres disponibilités et envies...

Si vous souhaitez nous rejoindre, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : **jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr**

Pour plus d'informations ou suivre l'actualité du centre, n'hésitez pas à visiter notre site **www.csc-loiredivatte.asso.fr** ou à nous suivre sur Facebook ou contactez-nous au 02 40 36 87 76



LE RUGBY CLUB LE LANDREAU



> LE CLUB SE PRÉPARE POUR LA RENTRÉE SPORTIVE 2021/2022

**Pour les enfants :**

Bientôt la saison 2021/2022, et une nouvelle année sportive. Dans ce cadre, le Rugby Club Le Landreau, école de rugby pour les 3 à 11 ans, attend votre/vos enfants (filles et garçons) pour les accueillir et leur faire découvrir ce sport qu'est le rugby et ses valeurs.

C'est le moment idéal pour prendre contact avec nous et venir avec votre/vos enfants et pourquoi pas s'inscrire au club pour la saison à venir. Une saison animée d'entraînements, et pour les plus grands, des rencontres sur notre terrain de la Gauterie au Landreau.

Pour les adultes :

Vous avez trop de temps libre et malheureusement vous ne savez pas quoi en faire ? « Don't worry ». Vous êtes fans de rugby ? « Be happy » !

Nous avons la solution... Devenez bénévoles dans notre superbe école de rugby, nous avons une place pour vous sur le terrain pour découvrir la belle aventure de coach sportif et autour du terrain.

SECTION LOIRE-DIVATTE



(Sauts, Lancers, Sprints, Marche athlétique, Demi-fond, Course hors stade, Trail & Marche nordique)

LE RCN , fort de ses 3 offres sportives et diversifiées, vous invite à découvrir sur son site rcnantais.fr, les différentes disciplines pratiquées : Athlétisme, Sport Santé & Loisirs, Sport Handicap & Adapté.

Aujourd'hui, 3^{ème} club Français en effectif et 9^{ème} sur l'ensemble des résultats sur 2000 clubs en France, le RCN vous ouvre ses portes lors des entraînements des différentes catégories et disciplines et ce, à partir de début Juin 2021 :

- Athlétisme compétitions toutes disciplines et catégories, à partir de 8 ans (2014). Mardi /Mercredi / Jeudi /Vendredi /Samedi
- Sport Santé : Lundi /Jeudi et Samedi
- Loisirs running : Mardi /Jeudi et Dimanche
- Marche nordique : Lundi - soir /Jeudi - après midi / Samedi - matin

Les horaires, en dehors des contraintes sanitaires actuelles, sont en général, de 18h30 à 20h et ce au Stade d'athlé de St Julien de Concelles et ou, à la Piste Athlé du Loroux (selon les catégories) (pour le Running et la Marche Nordique, pratique pouvant être en dehors des stades).

Des « portes ouvertes » spécifiques vont se dérouler à partir de juin ; les jours & horaires seront communiqués par voie de presse et sur le site rcnantais.fr

Pour plus de renseignements :

Yveline AGASSE Présidente de la section RCN LD (coordonnées voir site rcnantais.fr section RCN Loire Divatte)

Alain DURAND Responsable Technique de la Section 06 80 85 65 21 almidur@gmail.com



DISPOSITION D'AIDE À LA RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Critères d'attribution :

L'aide est attribuée sous réserve du respect des critères suivants :

Le bénéficiaire :

- est occupant du logement au moment de la demande
- a des ressources qui ne dépassent pas les plafonds retenus par la Communauté de Communes (basés sur les revenus majorés de l'Agence National d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)) ou 10% de ces revenus (tableau en annexe révisable)
- Le logement a fait l'objet d'un constat de non-conformité de son ANC

Les travaux ne doivent pas être démarrés avant le dépôt du dossier de financement à la CCSL et l'accord sur le projet (contrôle de conception). Le montant des travaux est compris entre 3000 € TTC et 10000 € TTC et doivent être fait par une entreprise spécialisée.

Constitution du dossier de demande de subvention :

- Une fiche de renseignements complétée
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître le revenu imposable et le nombre de parts
- Un devis détaillé des travaux de réhabilitation envisagés par une entreprise
- Un justificatif de domicile à l'adresse du logement

Le dossier sera réputé complet dès lors que l'ensemble des pièces demandées sera fourni.

Ce dossier de demande de subvention devra être déposé en même temps que le dossier technique présentant le projet d'assainissement.

Modalités d'aide :

Le taux d'aide est de 30% pour les usagers avec des revenus inférieurs aux revenus définis par la CCSL.

Le taux d'aide est de 20% pour les usagers dont les revenus sont inférieurs à 1.1 fois les revenus définis par la CCSL.

Ces aides sont versées par la Communauté de Communes sur une dépense de travaux plafonnée à 10 000 € TTC. En conséquence, l'aide maximale est de 3000 € (ou 2000€ selon les modalités).

Une demande unique par foyer fiscal sera acceptée. Les dossiers sont éligibles dans la limite des crédits affectés à cette opération et des subventions accordées suivant l'ordre d'arrivée des dossiers réputés complets.

Pour tous les dossiers subventionnés, les contrôles de conception et de réalisation obligatoire réalisés par le SPANC sont également gratuits (subvention indirecte de 165 €)

Décision :

Après instruction simultanée du dossier technique de demande d'assainissement et du dossier de demande de subvention, et s'il répond aux critères d'éligibilité du règlement, une notification de l'aide sera adressée au particulier.

Les travaux devront démarrer dans les 6 mois suivant cette notification de financement.

Modalités de versement :

La subvention sera versée en une seule fois par virement sur présentation des factures acquittées et de l'avis favorable de réception du SPANC (contrôle de bon exécution).

Si le montant de la facture des travaux est supérieur au devis, l'aide sera calculée en fonction du devis. Les dépassements de devis ne sont pas pris en compte. Par contre, si la facture est inférieure au devis, c'est le montant de la facture qui sera pris en compte.

Les travaux devront démarrer dans les 6 mois suivant la décision de financement. La demande de paiement devra être présentée dans un délai d'un an maximum après les travaux.

ANNEXE (révisable tous les ans, en fonction de l'ANAH) :

Plafonds de revenus définis par la Communauté de Communes Sèvre et Loire applicables à compter du 24/03/2021 (Basé sur les revenus modestes de l'ANAH 2021)

| Nombre de personne composant le ménage | Subvention 30% | Subvention 20% |
|--|-------------------|-------------------|
| | Plafonds annuels* | Plafonds annuels* |
| 1 | 19 074 | 20981 |
| 2 | 27 896 | 30686 |
| 3 | 33 547 | 36902 |
| 4 | 39 192 | 43111 |
| 5 | 44 860 | 49346 |
| Par personne supplémentaire | +5651 | +6216 |

* revenu fiscal de référence du ou des propriétaires figurant sur le dernier avis d'imposition

JOB D'ÉTÉ

Vous êtes étudiant et recherchez un job d'été ?

La Communauté de Communes Sèvre & Loire recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap. Remplacement des auxiliaires de vie sur juillet et août avec interventions sur Vallet ou Le Loroux-Bottereau.

Contact : Service d'aide à domicile M^{me} CHEVALIER Frédérique
ou M^{me} CORNILLAUD Rose-Marie au 02.51.71.92.20.

Candidature à adresser par mail à l'adresse rh@cc-sevreloire.fr

La commune Le Landreau cherche une personne 2 à 3 jour par mois (fin de mois) pour distribuer le bulletin mensuel. Véhicule mis à disposition. Déposer CV et lettre de motivation en mairie ou à l'adresse communication@le-landreau.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE "LA SARMENTILLE"

Nous sommes heureux de pouvoir vous (re)présenter l'association des parents d'élèves de l'école publique La Sarmentille.

L'association a pour but de collecter des fonds afin de participer à la vie de l'école (via l'achat de matériel, l'achat de jeux, la participation aux frais des voyages scolaires) mais aussi de créer du lien entre les équipes pédagogiques, les parents et les enfants au travers d'actions tout au long de l'année. Le temps fort de l'association étant la fête de l'école au mois de juin.

Vous êtes nombreux à participer à nos actions de recyclage. Nous collectons au sous-sol de la bibliothèque : papiers, capsules Dolce Gusto et Tassimo, gourdes de compote, instruments d'écriture, colle UHU, tubes de dentifrice et brosses à dents.

La dernière permanence a lieu le vendredi 4 juin de 16h15-18h30 et le samedi 5 juin de 10h-12h, ensuite reprise les 10 et 11 septembre.

Nous sommes une équipe d'une dizaine de membres.

Nous profitons de cet article pour faire un appel aux bénévoles. Nous avons toujours besoin de participants pour réfléchir, échanger,



planifier, bricoler, papoter, Plus le collectif est large, plus le partage est sympa.

Tous les parents sont les bienvenus, chacun participe en fonction de ses disponibilités et en fonction des actions.

Le bureau est constitué des membres suivants :

- Sabrina Hervé, *Présidente*
- Gabrielle Asselin, *Vice Présidente*
- Sophie Mahé, *Trésorière*
- Virginie Lucas, *Vice Trésorière*
- Aude Dubois, *Secrétaire*
- Jennifer Oreggia, *Vice Secrétaire*.

Le contexte étant celui que nous connaissons, nous n'avons pas pu organiser de réunions ni beaucoup

d'actions ces derniers temps.

Nous serons heureux de vous retrouver au forum des associations le 5 juin prochain, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Pour la rentrée prochaine, nous sommes à la recherche d'un trésorier ou d'une trésorière ; passez nous voir pour en discuter.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse :

apeeplasarmentille@outlook.fr
ou via notre page Facebook « **La Sarmentille APEEP** » (que nous vous invitons à suivre pour avoir les actualités de l'asso).

